

INDUSTRIE

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Le Verdun
33 Bd de la Libération
05000 GAP

Tel. 04.92.53.99.00
Fax. 04.92.53.47.90

Gap, 17 Mars 2008

Monsieur le Gérant de la
SARL ABRACHY

05130 TALLARD

Affaire suivie par Patrick GALVAIN
Mel. patrick.galvain@industrie.gouv.fr
D GIDIC 20080317-PG001
06405024 – P3

OBJET : Conclusions de la visite d'inspection du 4 septembre 2007 du dragage dans les torrents du Beaudon et du Rousine à Tallard et La Saulce.

REF. Vos courriers en réponse du 27 décembre 2007 et 29 février 2008.

Monsieur le Gérant,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 4 septembre 2007.

Cette visite, non exhaustive, était axée autour des points particuliers suivants :

- Suivi du dragage.

A cette occasion il est globalement apparu le bon fonctionnement du dragage au regard des obligations réglementaires, notamment en matière de prévention et de sécurité.

Suite à cette visite d'inspection, une liste de remarques vous a été notifiée par l'inspecteur des installations classées. Par courrier cité en référence, vous m'avez fait part de vos observations, compléments d'information et engagements de réponse à ces constats.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

- aucun écart à la réglementation n'a été relevé.

Remarques particulières relevées :

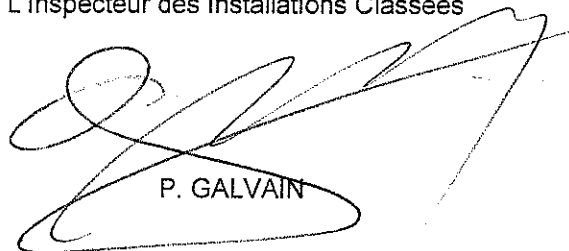
- toutes les remarques ont fait l'objet d'une réponse satisfaisante.

**MINUTE
CHRONO
COPIE DES**

Dans un délai de 15 jours à compter de la date du présent courrier, sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L. 110-1 4, L. 124-1, L 125-1, L. 125-2, L. 125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DRIRE PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur
L'Inspecteur des Installations Classées



P. GALVAIN